

Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation et de validation des modules de formation
Annexe 1 Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide soignant

Modules	Épreuves	Modalités Complémentaires	Notation	Conditions de validation du module
1	Une épreuve écrite en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> . une série de questions (QROC et/ou QCM) . un cas clinique <p align="center">et</p> Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation d'un ou deux soins.	Durée : 2 heures. Épreuve anonyme. Organisée par l'institut. L'infirmier, enseignant permanent relève de l'institut.	Sur 20 points : <ul style="list-style-type: none"> . questions sur 8 points . cas clinique sur 12 points Sur 20 points : <ul style="list-style-type: none"> . participation DDS sur 8 points . réalisation du ou des soins sur 12 points 	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles.
2	Une épreuve écrite : <ul style="list-style-type: none"> . une série de questions (QROC et/ou QCM) 	Durée : 1 heure 30 Épreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
3	Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation de deux soins.	Organisée par la DDASS. Se déroule en fin de formation. L'infirmier, enseignant permanent relève d'un autre l'institut que celui de l'élève.	Sur 30 points : <ul style="list-style-type: none"> . participation DDS sur 10 points . réalisation du ou des soins sur 20 points 	<ul style="list-style-type: none"> . Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins. . Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.
4	Une épreuve pratique.	Organisée à l'institut ou en structure de soins.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
5	Une épreuve écrite et orale : <ul style="list-style-type: none"> . formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage . argumentation orale du document 	Travail personnel. Durée de l'oral : 20 mn maximum.	Sur 20 points : <ul style="list-style-type: none"> . document écrit sur 12 points . argumentation orale sur 8 points 	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
6	Une épreuve écrite : <ul style="list-style-type: none"> . une série de questions (QROC et/ou QCM) 	Durée : 1 heure. Épreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
7	Une épreuve écrite ou orale: <ul style="list-style-type: none"> . un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques. 	Durée : 1 heure.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
8	Une épreuve écrite : <ul style="list-style-type: none"> . un cas concret présentant un contexte de travail. 	Durée : 1 heure. Épreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.